

L'artisanat au cœur de la mobilisation pour l'emploi

Fortement créatrices d'emploi, néanmoins soumises à des difficultés de recrutement, et de surcroît sous la menace d'une baisse sensible d'activité, **les entreprises artisanales sont au cœur du défi à relever en matière d'emploi.**

Alors que 15% des artisans prévoient encore (enquête UPA - I+C de juillet 2008) d'embaucher au cours du second semestre 2008, **il est impératif que des solutions soient apportées aux 35% d'artisans qui aujourd'hui ne parviennent pas à embaucher**, compte tenu du manque de qualification des postulants ou de l'absence pure et simple de candidature.

La solution ne viendra pas du dimanche travaillé. **L'UPA rappelle qu'à chiffre d'affaires égal, l'artisanat et le commerce de proximité emploient trois fois plus de personnel que les grandes surfaces et qu'une ouverture généralisée des grandes enseignes le dimanche, en déstabilisant totalement l'activité économique de proximité, détruirait beaucoup plus d'emplois qu'elle n'en créerait.**

En revanche, les partenaires sociaux qui négocient actuellement sur trois fronts directement liés à l'emploi (le régime d'assurance-chômage, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et la formation professionnelle), détiennent de nombreuses clés. **Les représentants de l'UPA dans ces négociations soulignent en particulier la nécessité d'accroître l'effort consacré à la formation professionnelle initiale et continue afin d'améliorer l'employabilité des salariés tout en augmentant les savoir-faire et la performance des entreprises.**

En matière d'assurance-chômage, l'UPA soutient le président de la République dans sa volonté de voir instauré un régime facilitant le retour à l'emploi. Avec l'ensemble des partenaires sociaux, l'UPA veillera à définir les meilleurs axes de réforme du régime d'assurance-chômage, en se fixant pour objectif d'aboutir à un accord avant la fin de l'année.

De leurs côtés les pouvoirs publics doivent accélérer la mise en place de « Pôle Emploi » issu de la fusion des Assedics et de l'ANPE. Le premier bénéfice qu'en attendent les entreprises artisanales est une meilleure prise en compte de leurs besoins, notamment par une forte réduction du nombre d'offres d'emploi non satisfaites.

Enfin, l'UPA accueille avec intérêt l'invitation à discuter d'éventuels assouplissements aux règles applicables en matière de contrat de travail. A fortiori en période de crise, **les employeurs ont besoin de savoir qu'ils pourront faire marche arrière en cas de baisse d'activité.** Ainsi, la possibilité de recourir plus largement au contrat à durée déterminée -CDD- conduirait les employeurs à moins reporter leurs projets d'embauche.

Contact presse :

Jean-Côme Delerue - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - Mel : upa@upa.fr